



Association
des Bibliothécaires
de France

Région Rhône-Alpes

Envie d'aller au congrès ABF 2026 à Rennes ? Deux bourses sont à saisir !

71ème congrès national de l'ABF

L'Hospitalité

| 17 - 19 juin 2026 | Rennes – Couvent des Jacobins

En bibliothèque, l'hospitalité ne se limite pas à l'accueil : elle suppose une posture d'ouverture à l'autrui, une attention aux besoins des publics dans toute leur diversité. Elle se manifeste dans l'aménagement des espaces, les services proposés, la manière de rendre la bibliothèque accessible et accueillante. Elle implique aussi un engagement professionnel et éthique, parfois mis à l'épreuve par les tensions du quotidien ou les contraintes institutionnelles.

Accueillir sans exclure, intégrer sans effacer les différences : le congrès proposera une réflexion et une approche de cette complexité de l'hospitalité en bibliothèque.

Chaque année, l'ABF propose à ses adhérent·e·s des bourses permettant d'assister au congrès national de l'association. **Le comité régional Rhône-Alpes attribuera 2 bourses pour le Congrès 2026.**

Les conditions et modalités d'attribution de ces bourses sont les suivantes :

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les adhérent·e·s à jour de leur cotisation au moment de la demande, quel que soit leur statut ou leur situation. Priorité aux agent·e·s n'ayant jamais participé à un congrès ABF, aux personnels de catégorie C.

CE QUI EST PRIS EN CHARGE

- Les frais d'inscription au congrès (275 € pour trois jours – tarif adhérent·e) ;
- Les frais de déplacement sur la base d'un A/R SNCF lieu – lieu - lieu en 2^e classe ;
- Les frais d'hébergement : 3 nuitées maximum sur la base de 120 €/nuitée maximum et sur présentation d'un justificatif nominatif ;
- Les repas : 6 repas maximum dans la limite de 20,70 €/repas maximum et sur présentation des justificatifs datés par journée.

Cette bourse ne prend pas en compte : Les frais annexes (tickets de bus, dépenses personnelles...).

RETOUR ET OBLIGATIONS DES BÉNÉFICIAIRES DE BOURSES

- Un retour, sous forme de compte-rendu, de « rapport d'étonnement », de photos... sera le bienvenu !
- Les justificatifs originaux nécessaires au remboursement des frais de transport, hébergement et repas devront être fournis (facture nominative, justificatif de transport, tickets de caisse ; les reçus de CB ne sont pas acceptés)

CANDIDATURES

→Les candidat-e-s enverront une rapide présentation de leur parcours professionnel et une lettre de motivation

→Les candidatures doivent être adressées **avant le 22 février 2026** par mail à l'adresse :

contact@abfrhonealpes.fr

Une réponse sera donnée **au plus tard le 10 mars 2026**

Pour toute demande de renseignements complémentaires, merci d'adresser un message à
contact@abfrhonealpes.fr